



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 5 décembre 2016

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert
Absent :	M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2016-212

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 décembre 2016 en ajoutant le point 35j), don à l'école St-Bernard.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 décembre 2016
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2016
 - 2 a) Adoption du procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2016 concernant la demande de Dérogation mineure pour le parc de maisons modulaires
 - 2 b) Adoption du procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2016 concernant la demande de Dérogation mineure pour le bâtiment accessoire
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de novembre 2016
4. Adoption : Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien des branches 17 et 18 de la rivière Lacolle
5. Adoption : Règlement de taxe spéciale pour la facturation des travaux d'entretien du cours d'eau Savage
6. Résolution : Adopter la liste des comptes à radier
7. A) Résolution : Adoption de la dérogation mineure pour le parc de maisons modulaires
B) Résolution : Adoption de la dérogation mineure pour le bâtiment accessoire
8. Résolution : Adopter les prévisions budgétaires pour le transport adapté et engagement du paiement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

9. Résolution : Choix du soumissionnaire pour la construction de la voûte
10. Demande de subvention Programme Emploi été Canada pour l'été 2017
11. Résolution : Adoption des dépenses incompressible pour 2017
12. Résolution : Attribution des dossiers aux conseillers pour 2017
13. Résolution : Adoption du calendrier des rencontres de 2017
14. Résolution : Nommer le pro-maire pour l'année 2017
15. Résolution : Formation à l'ADMQ pour Stéphanie 2017
16. Résolution : Établir les salaires pour 2017
 - a) des élus
 - b) des employés
 - c) des pompiers
17. Résolution : autorisation de remboursement des coûts d'asphaltage de la montée Kenny à Canton de Hemmingford
18. Résolution : Autorisation de vente du souffleur Sicard au plus haut prix
19. Résolution : Entente de reprise de rue privée pour le projet de M. Fragapane
20. Résolution : Dénégement des remparts coin 202 et Bogton
21. Discussion : montée Richard : a) Dos d'âne b) lumières de rue
22. Résolution : Entente pour le passage de tuyaux sous le chemin municipal
23. Résolution : Implantation d'un nouveau système téléphonique
24. Résolution : Achat de pancartes d'accueil
25. Résolution : Services policiers de la Sûreté du Québec
26. Résolution : Démarche de la FQM pour les hydrocarbures
27. Incendie et Premiers répondants :
 - a) Résolution : Abrogation de la résolution 2015-168
28. Sécurité civile :
29. Voirie :
 - a) Résolution : Engagement des chauffeurs de charrue
 - b) Résolution : Engagement de M. Faille
 - c) Information : Formation M. Faille
30. Parc :
 - a) Adoption du Règlement 106-2, Règlement modifiant le règlement numéro 106, Règlement prohibant le port et le transport d'armes dans les limites du Parc municipal St-Bernard et la zone tampon
 - b) Information : Compte rendu de la réunion du 16 novembre 2016
 - c) Information : Programme de soutien de projet
 - d) Résolution : Implantation de « Ondago »
 - e) Résolution : Favorable à l'étude des besoins en regard de l'offre de service de loisir public
 - f) Résolution : Engagement d'une partie des employés pour la saison hivernale
 - g) Résolution : Achat de la porte de garage
31. Concordance au nouveau schéma :
32. Bibliothèque :
33. Politique familiale :
34. Politique amies des Aînés MADA :
35. Divers :
 - a) Avis de motion: Modification au règlement 160, règlement pour les chiens
 - b) Information : Désistement de la demande au TAQ
 - c) Invitation : Consultation publique du Plan de développement de la zone agricole
 - d) Information : Redevance du MDDELCC
 - e) Information : Dépôt du règlement de concordance de Sherrington



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- f) Information : Dépôt du rôle triennal de la Comm. Scolaire Riverside
 - g) Information : Loi sur le patrimoine culturel
 - h)
 - i) Résolution : Rapport des dépenses du Souper des bénévoles et employés
36. Information :
- a) Invitation : parade de Noel du Coprs de cadets
 - b) Invitation : Journées Horticoles
 - c) Invitation au vernissage « Vocation en Art »
 - d) Demande de dons : Grenier aux trouvailles
 - e) Demande de dons : Fondation institut de cardiologie de Mtl
 - f) Remerciement de M. Billette pour Défi Pierre Lavoie
 - g) Demande de dons : École Saint-Romain Hemmingford
 - h) Demande de dons : Épilepsie Granby et région
34. Période de question

RÉSOLUTION 2016-213

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2016.

RÉSOLUTION 2016-214

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la consultation publique du Comité Consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2016 concernant la demande de dérogation mineure pour le parc de maisons modulaires.

RÉSOLUTION 2016-215

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la consultation publique du Comité Consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2016 concernant la demande de Dérogation mineure pour le bâtiment accessoire au 287, chemin Fisher nord.

RÉSOLUTION 2016-216

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de novembre 2016 de la liste en annexe A.

Du chèque 53788 au chèque 54013 inclusivement, le total est:
642 443.99\$

Le fonds de roulement est de : 600 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2016 est de : ... 600 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2016-217

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 164, règlement concernant l'établissement de la taxe spéciale pour les travaux d'entretien des branches 17 et 18 de la rivière Lacolle.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 164



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien des Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, tenue le 19 août 2015, a adopté par la résolution numéro 2015-08-134 la demande de travaux d'entretien pour les Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle située dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 9 janvier 2012, a adopté par la résolution numéro 2012-9 la demande de travaux d'entretien pour les Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle;
- ATTENDU QUE** le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 4078, datée du 21 octobre 2016 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien des Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle à 27 132,00\$;
- ATTENDU QU'** une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 175,03\$ l'hectare;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été donné à la session ordinaire du 7 novembre 2016;
- EN CONSÉQUENCE,** il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 175,03\$ l'hectare pour les travaux d'entretien des Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 27 132,00\$ à la facture numéro 4078 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 21 octobre 2016.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2017, tel que décrit à l'annexe A et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 7 novembre 2016

Date de l'adoption: 5 décembre 2016

Date de promulgation: 2016

Date d'entrée en vigueur : 2016

RÉSOLUTION 2016-218

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 163, règlement concernant l'établissement de la taxe spéciale pour la facturation des travaux d'entretien du cours d'eau Savage.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE RÈGLEMENT NUMÉRO 163

Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien Du cours d'eau Savage

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 8 juin 2016, a adopté par la résolution numéro 2016-06-86 la demande de travaux d'entretien pour le cours d'eau Savage situé dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 6 juin 2011, a adopté par la résolution numéro 2011-101 la demande de travaux d'entretien pour le cours d'eau Savage;
- ATTENDU QUE** le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 4079, datée du 21 octobre 2016 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien du cours d'eau Savage à 37 810.72\$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QU' une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 148,57\$ l'hectare;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la session ordinaire du 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 148,57\$ l'hectare pour les travaux d'entretien du cours d'eau Savage.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 37 810,72\$ à la facture numéro 4079 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 21 octobre 2016.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2017, tel que décrit à l'annexe A et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 7 novembre 2016

Date de l'adoption: 5 décembre 2016

Date de promulgation: 2016

Date d'entrée en vigueur: 2016

RÉSOLUTION 2016-219

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient radiés les montants pour 2014 et 2015, tels que décrit à la liste suivante, des dossiers de camping:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Municipalité Saint-Bernard-de-Lacolle Radiations taxes camping 2014, 2015

Matricule	Nom	Foncier		Intérêts	Total
		2014	2015		
0797-03-5330	Larin Claude			54.46	54.46
0994-53-0643	Ragueneau Bernard	14.25	14.25	7.51	36.01
0896-16-0506-00-0105	Bouthot Josée	38.25		17.90	56.15
0896-16-0506-69	Beaudoin Guy	30.78	10.00	10.86	51.64
0896-16-0506-79	Lachapelle Claude			0.25	0.25
0896-18-1334-00-0131	Montfette Gilles			6.97	6.97
0896-18-1334-00-0134	Lamoureux Roxanne	28.20		14.96	43.16
0896-18-1334-02	Pacheo Paul		225.75	39.60	265.35
0896-18-1334-11	Quinn Jean-Pierre		5.06	14.86	19.92
0896-18-1334-23	Lyonnais Karine		29.78	7.53	37.31
0896-18-1334-29	Poissant Yannick		66.00	11.58	77.58
0896-18-1334-34	Fortier Steve			5.13	5.13
0896-18-1334-40	Foisy Michel		40.50	7.10	47.60
0896-18-1334-50	Rainone Antonio		10.74	10.44	21.18
0896-18-1334-51	Lallemand André			4.87	4.87
0896-18-1334-52	Firth Gordon		27.75	4.87	32.62
0896-18-1334-53	Pacheo Mario		42.00	7.37	49.37
0896-18-1334-55	Gauthier Manon		61.50	10.79	72.29
0896-18-1334-56	Moreau Gaetan		36.00	6.31	42.31
0896-18-1334-70	Boileau Stéphane		30.75	5.39	36.14
0896-18-1334-82	De Cesare Jean		75.75	13.29	89.04
0896-18-1334-83	Perron Richard		78.75	13.81	92.56
0896-18-1334-84	Lallemand Michel			11.31	11.31
0896-18-1334-85	Black Danny		43.50	7.63	51.13
0896-18-1334-90	Durocher Alain		1.48	6.52	8.00
0896-18-1334-92	Giroux Claude		40.44	10.66	51.10
0896-18-1334-96	Hemohn Thérèse		38.25	6.71	44.96
	Total	111.48	878.25	318.68	1308.41

RÉSOLUTION 2016-220

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure pour le projet de parc de maisons modulaires sur les lots 5 159 638 à 5 159 643 soient les permissions pour :

- réduire la largeur de l'emprise des rues privées,
- réduire la distance d'implantation entre les résidences et l'emprise de l'axe routier principal,
- réduire la marge de recul minimum d'implantation entre les résidences et la limite du parc,

considérant que cette dérogation a eu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme qui s'est réuni le 17 novembre 2016 et que soit autorisé l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2016-221

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure pour le 287, rang Fisher Nord soit la permission d'implanter un bâtiment accessoire dans la cour avant de la résidence considérant que cette dérogation a eu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme qui s'est réuni le 17 novembre 2016 et que soit autorisé l'émission du Certificat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2016-222

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2017 ont été approuvées le 23 novembre 2016 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 856.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 856.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, et d'en autoriser le paiement.

RÉSOLUTION 2016-223

Considérant que plusieurs items sont manquant ou imprécis à la soumission du plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que le soumissionnaire choisi soit, Construction Maclé Inc. pour la construction de la voûte au sous-sol du bureau municipal au coût de 10 830\$ plus taxes, tel que soumissionné le 22 novembre dernier.

RÉSOLUTION 2016-224

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky à effectuer les paiements pour les dépenses incompressibles et les remises pour l'année 2017, que ces paiements soient faits avec Accès D à partir du début 2017 et que les salaires soient faits de la même façon.

RÉSOLUTION 2016-225

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit faite une demande, pour la période estivale 2017, pour des étudiants, auprès de Programme Emploi été Canada pour 5 moniteurs (trices) au camp de jour, 1 journalier au Parc et 1 aide au bureau.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

RÉSOLUTION 2016-226

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit adoptée la liste suivante des dossiers attribués aux conseillers :

LISTE DES DOSSIERS ATTRIBUÉS AUX CONSEILLERS(IÈRES)

Sans attribution budgétaire (2010-221)

Pour l'année 2017

CONSEILLER(IÈRES)	DOSSIERS
Robert Duteau, maire	TOUS LES DOSSIERS
#1 Sylvie Faille	Souper des bénévoles et Père Noël
	Bibliothèque
	Soirée des finissants
	Embellissement de la Municipalité
	Environnement
#2 Estelle Muzzi	Bibliothèque
	Comité du Parc et des Loisirs
	Souper des bénévoles et Père Noël
	Politique aînés
	CPRÉS Projet muni/scolaire
#3 Josyane Ledoux	Sécurité civile
	Service Incendie et P.R.
	Soirée des finissants
	Embellissement de la Municipalité
	Environnement
	Politique familiale
#4 Jean-Louis Tinant	Sécurité civile
	Environnement
	Voirie
	Comité consultatif d'urbanisme
	Service Incendie et P.R.
	Comité du Parc et des Loisirs
#5 Denis Robert	Comité consultatif d'urbanisme
	Bâtiment (Édifices municipaux)
	Environnement
	Service Incendie et P.R.
	Voirie
	Comité de gestion des plaintes
#6 Daniel Garceau	Édifices communautaires
	Voirie
	Comité consultatif
	Sécurité civile
	Environnement
	Comité du Parc et des Loisirs



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2016-227

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le calendrier des rencontres du Conseil 2017 tel que :

Janvier	9	Février	6	Mars	6
Avril	3	Mai	1	Juin	5
Juillet	3	Août	7	Septembre	5
Octobre	2	Novembre	13	Décembre	4

Session dédiée à l'Adoption du budget 18 décembre 2017

RÉSOLUTION 2016-228

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit désigné la conseillère, Mme Josyane Ledoux, mairesse suppléante et remplaçante à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville advenant l'impossibilité du maire d'être présent et ce jusqu'au 4 décembre 2017.

RÉSOLUTION 2016-229

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soient payés les trois cours, pour l'année 2017, à l'ADMQ pour Mme Stéphanie Leblanc et que cette dernière suivra ces cours par Internet en dehors des heures ouvrables.

RÉSOLUTION 2016-230

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit majorée de 2.0% la rémunération des élus pour l'année 2017 :

MAIRE :	\$16 972
CONSEILLER :	\$5 657

RÉSOLUTION 2016-231

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soient majorés de 2.0% les salaires bruts des employés permanents travaillant un minimum de 25 heures / semaine pour s'établir au montant brut pour l'année 2017 tel qu'à la liste en annexes B à J.

RÉSOLUTION 2016-232

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit majorée de 2.0% la rémunération des pompiers volontaires et premiers répondants pour l'année 2017 sauf pour le montant fixé pour l'inspection hebdomadaire des véhicules et équipements.

Que les montants annuels du directeur, assistant directeur, officiers soient dorénavant établis comme suit en arrondissant au dollar près :

	2017
Directeur	100% du forfait de 3215\$
Assistant-directeur	75% du forfait de 3215\$
Officier	50% du forfait de 3215\$

Que soit ajouté un montant forfaitaire de 200,00\$ au directeur, Assistant-directeur et officiers pour les tâches reliées aux Premiers Répondants.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Forfait annuel

Directeur	3 215.00\$	Plus	200.00\$	Premier Répondant
Assistant-directeur	2 411.00\$	Plus	200.00\$	Premier Répondant
Officiers	1 608.00\$	Plus	200.00\$	Premier Répondant

Interventions et pratiques en prévention à taux horaire

Directeur, assistant directeur, officiers	19.28\$
Pompier, premiers répondants et auxiliaires	17.14\$

RÉSOLUTION 2016-233

Attendu que la municipalité du Canton de Hemmingford ira en appel d'offres, pour des travaux d'asphaltage sur leur réseau routier incluant sur une section de .7 km de la montée Kenny (chemin Williams);

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle partage une partie de la responsabilité, soit de la montée Kenny -chemin Williams;

Pour ces motifs il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit approuvé le paiement des frais reliés aux travaux ci-haut décrits sur une longueur approximative de 1.4 km (.7 km aller-retour), sur la montée Kenny.

RÉSOLUTION 2016-234

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient autorisés le Maire et le Directeur général à signer l'Entente relative à la gestion de travaux pour une nouvelle rue située au nord de la rue Régnald-Côté, ainsi que la reprise de la rue, une fois les travaux terminés, par la Municipalité.

RÉSOLUTION 2016-235

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit mandaté les Paysages Christian Martin pour le déneigement 2016-2017 des remparts au coin de la Route 202 et du rang Bogton au montant de 1 600.00\$, plus taxes, tel que soumissionné le 17 novembre 2016.

RÉSOLUTION 2016-236

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit implanté un système téléphonique au bureau municipal tel que soumissionné par Bell Marché Affaire, le 17 novembre 2016 au montant de 5 426.87\$ plus taxes et que soit faite la révision du contrat de services avec Bell pour les lignes téléphoniques desservant l'ensemble des bâtiments.

RÉSOLUTION 2016-237

Considérant que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

Considérant que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;
- Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;
- Considérant que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;
- Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;
- Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;
- Considérant que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;
- Considérant que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles et de répartition des effectifs;
- Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.
- Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité
- De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;
- De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêts sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

RÉSOLUTION 2016-238

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur les développements rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

Considérant qu' il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

Considérant que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

Considérant qu' en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Considérant que lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;
- Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité
- D'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- D'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;
- D'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;
- De demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
- D'appuyer activement et concrètement une vaste campagne du « 100\$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;
- De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

RÉSOLUTION 2016-239

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution numéro 2015-168, concernant les équipements et installations de radiocommunication présents sur le site de Lafarge à Saint-Constant, considérant que cette dernière crée une confusion avec la résolution 2015-202.

LE CONSEILLER M. DENIS ROBERT QUITTE SON POSTE INVOQUANT UN POTENTIEL DE CONFLIT D'INTÉRÊT.

RÉSOLUTION 2016-240

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soient engagés M. Pierre Robert et M. Robert Langlois comme chauffeur sur appel, pour la saison hivernale 2016-2017, soit du 1^{er} décembre 2016 au 2 avril 2017, au salaire horaire de 20.00\$ l'heure.

LE CONSEILLER M. DENIS ROBERT PREND SON SIÈGE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2016-241

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit engagé M. Matthew Loyer-Faille comme journalier à la voirie et à tout autre endroit dans la municipalité, qu'il ait accès au Fonds de pension des employés et que son taux horaire soit de 12.75\$ l'heure avec augmentation de 2% en janvier 2017.

RÉSOLUTION 2016-242

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle accepte l'Entente avec Création Igloo Inc. pour l'implantation de cartes dans l'application mobile Ondago pour un montant de 240.00\$ plus taxes sans aucun frais additionnel pour les années suivantes.

RÉSOLUTION 2016-243

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est favorable au projet de *Proposition d'analyse des besoins et de la satisfaction des citoyens de la MRC des jardins-de-Napierville* en regard de l'offre de service de loisir public et qu'elle autorise Loisir et Sport Montérégie à réaliser l'étude sur son territoire.

RÉSOLUTION 2016-244

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'engagement des employés suivants pour la saison hivernal, comme préposé au chalet, à la guérite et à la glissade, et que leur salaire sera le salaire minimum, soit 10,75\$ l'heure: Tracy Loyer-Faille, Pamela Laroche, Valérie Bélanger, Michaël Chaput-Montour, Alexandra Denis, Julien Auclair, Mégane Pelletier ainsi que MM Charles Van Dermeer et Daniel Ranger.

RÉSOLUTION 2016-245

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une porte de garage pour le garage au parc au montant approximatif de 1 465.\$.

LE CONSEILLER, M. JEAN-LOUIS TINANT, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 160, RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE DES CHIENS CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE LA LICENCE.

RÉSOLUTION 2016-246

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le rapport du souper de bénévoles et employés de la municipalité du 22 octobre 2016.

RÉSOLUTION 2016-247

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 500\$ à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour le transport des élèves de l'école St-Bernard.

RÉSOLUTION 2016-248

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 100.00\$ à l'organisme Grenier au Trouvailles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2016-249

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 100.00\$ à l'école Saint-Romain de Hemmingford.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- M. André Lafrance demande les dépenses et les revenus du parc.
- M. Michel Dubé questionne concernant la débroussailleuse de Paris Inc.
- Mme Guindon questionne concernant le budget municipal.
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit ajourné la session ordinaire au 13 décembre 2016 à 19 :00 heures.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier